



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

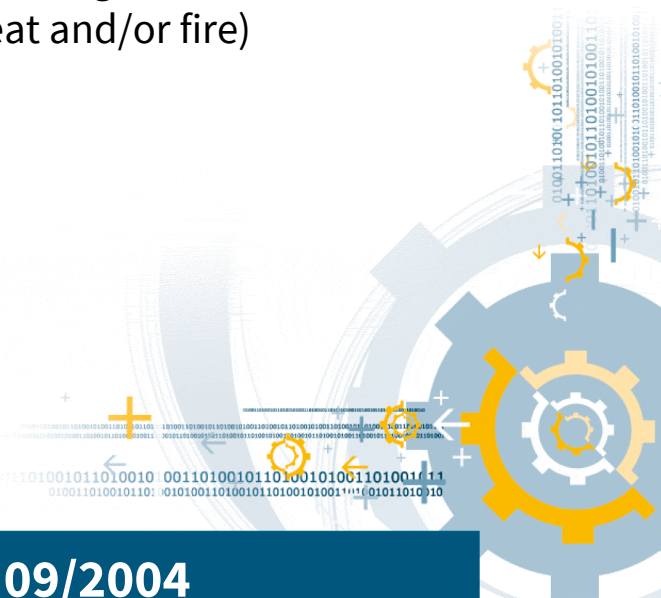
ILNAS-EN 407:2004

**Gants de protection contre les risques
thermiques (chaleur et/ou feu)**

Schutzhandschuhe gegen thermische
Risiken (Hitze und/oder Feuer)

Protective gloves against thermal risks
(heat and/or fire)

09/2004



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 407:2004 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 407:2004.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Gants de protection contre les risques thermiques (chaleur et/ou feu)

Schutzhandschuhe gegen thermische Risiken (Hitze und/oder Feuer)

Protective gloves against thermal risks (heat and/or fire)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 24 juin 2004.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

1	Domaine d'application.....	4
2	Références normatives	4
3	Termes et définitions.....	4
4	Exigences générales	5
4.1	Généralités	5
4.2	Tailles.....	5
4.3	Abrasion	5
4.4	Résistance au déchirement	5
5	Performances thermiques	5
5.1	Comportement au feu.....	5
5.2	Chaleur de contact.....	6
5.3	Chaleur convective	6
5.4	Chaleur radiante.....	7
5.5	Petites projections de métal liquide	7
5.6	Grosses projections de métal fondu	7
6	Méthodes d'essai	8
6.1	Abrasion	8
6.2	Résistance au déchirement	8
6.3	Comportement au feu.....	8
6.4	Chaleur de contact.....	9
6.5	Chaleur convective	9
6.6	Chaleur radiante.....	9
6.7	Petites projections de métal liquide	9
6.8	Grosses projections de métal liquide.....	10
7	Marquage,	10
8	Informations fournies par le fabricant	10
	Annexe A (informative) Résultats des essais - Incertitudes de mesures.....	12
	Annexe B (informative) Exemple d'une méthode d'essai de retrait d'urgence de gants pour sapeurs-pompiers.....	13
	Annexe ZA (informative) Articles de la présente norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE.	14
	Bibliographie	15

Avant-propos

Le présent document EN 407:2004 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 "Vêtements de protection y compris la protection, de la main du bras et les gilets de sauvetage", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2005, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2005.

Le présent document remplace l'EN 407:1994.

Ce document comprend une bibliographie

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les méthodes d'essai, les exigences générales, les niveaux de performance thermique et le marquage des gants de protection contre la chaleur et/ou le feu. Il convient qu'elle soit appliquée à tous les gants qui protègent les mains contre la chaleur et/ou les flammes sous l'une ou plusieurs des formes suivantes : feu, chaleur de contact, chaleur convective, chaleur radiante, petites projections de métal liquide ou grosses projections de métal en fusion.

Cette norme s'applique uniquement en association avec l'EN 420.

D'autres normes relatives à des applications spécifiques existent, comme par exemple la lutte contre les incendies ou la soudure.

Les essais de produits ne peuvent s'effectuer que pour des niveaux de performances et non des niveaux de protection.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

EN 348, *Vêtements de protection - Méthodes d'essai : détermination du comportement des matériaux au contact avec des petites projections de métal liquide.*

EN 367, *Vêtements de protection - Protection contre la chaleur et les flammes - Méthodes d'essai : détermination de la transmission de la chaleur à l'exposition d'une flamme.*

EN 373, *Vêtements de protection - Évaluation de la résistance des matériaux à la projection de métal fondu.*

EN 388, *Gants de protection contre les risques mécaniques.*

EN 420, *Exigences générales pour les gants.*

EN 702, *Vêtements de protection - Protection contre la chaleur et la flamme - Méthode d'essai : détermination de la transmission thermique par contact à travers les vêtements de protection ou leurs matériaux.*

EN ISO 6941, *Textiles - Comportement au feu - Détermination des propriétés de propagation de flamme d'éprouvettes orientées verticalement (ISO 6941:1984, incluant l'Amendement 1:1992).*

EN ISO 6942:2002, *Vêtements de protection - Protection contre la chaleur et le feu - Méthode d'essai : évaluation des matériaux et assemblages des matériaux exposés à une source de chaleur radiante (ISO 6942:2002).*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1
durée de persistance de flamme
temps, en secondes, qui s'écoule entre le moment du retrait de la source d'allumage et de l'extinction de la flamme sur l'éprouvette